



POSTULAT

Auteur	neo - Die sozialliberale Mitte, par Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Alexander Allenbach, Anja Katharina Schmid et Martin Kalbermatter
Objet	Adapter les réductions de primes aux hausses annuelles des caisses-maladie
Date	06/09/2023
Numéro	2023.09.311

Une nouvelle hausse massive des primes maladie devrait être annoncée cet automne. Dans le canton du Valais, l'augmentation sera plus forte qu'ailleurs, avec une progression de plus de 9% en moyenne.

Or il se trouve que les réductions de primes destinées à atténuer les effets de ces hausses ne sont pas adaptées par les cantons de manière régulière ou selon un système réglé prenant en compte des pics haussiers. En principe, il appartient en premier lieu aux cantons de déterminer l'incidence des réductions de primes. Alors que la Confédération adapte annuellement sa contribution à la réduction des primes en fonction des coûts, bon nombre de cantons n'en font pas autant. En outre, les budgets disponibles pour les réductions de primes ne sont souvent même pas épuisés, ce qui pénalise surtout la classe moyenne inférieure.

S'agissant de l'adaptation des réductions de primes aux hausses des primes maladie, le Valais fait office de lanterne rouge des cantons suisses. En effet, les réductions accordées ont même reculé en termes nominaux au cours des 10 dernières années: de 103,1 millions de francs, le montant est passé à 78,5 millions de francs en 2022, soit une baisse de 24,6 millions (source: Statistique de la caisse-maladie obligatoire 2022).

Pour les ménages à revenus modestes, le montant moyen de la prime a plus que doublé au cours des 20 dernières années, en dépit des réductions de primes accordées: alors qu'en 2000, une famille de quatre personnes disposant d'un revenu de 70'000 francs devait déboursier 6,5% de son revenu pour ses primes maladie, celles-ci représentaient 14% de ce revenu en 2020. Un système qui fonctionne de plus en plus aux dépens de la classe moyenne.

Conclusion

Nous demandons donc au Conseil d'État d'adapter ou de lier sans tarder les critères de réduction des primes aux augmentations annuelles, indépendamment de la mise en œuvre éventuelle d'un contre-projet à l'initiative d'allègement des primes. Au cours des 10 dernières années, le canton a massivement économisé sur le dos des bénéficiaires. Il est temps de mettre fin à ce système déséquilibré, ce au profit de la population.